

DANIELLE DARLAN,
PRÉSIDENTE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
"UN MANDAT DIFFICILE ET DÉLICAT"



MINUSCA EN ACTION

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MINUSCA | #77 | DECEMBRE 2020



PROTECTION DES CIVILS ET DROITS DE L'HOMME

RECONSTRUIRE EN MIEUX



MINUSCA



UN_CAR



UNMINUSCA



UNMINUSCA



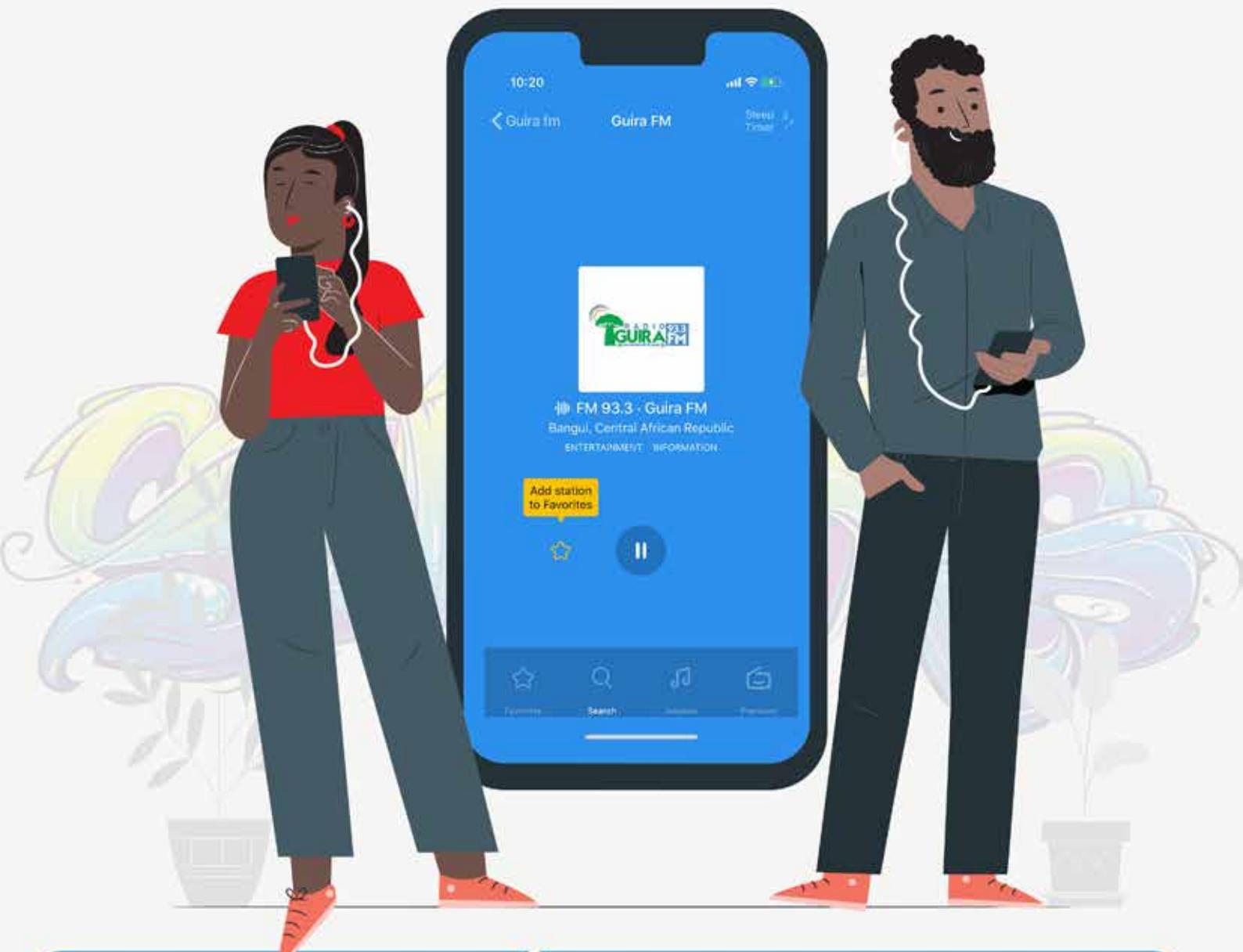
UN_MINUSCA



MINUSCA.UNMISSIONS.ORG

La radio **GUIRA 93.3 FM**

**maintenant disponible sur vos téléphones portables
sur trois plateformes**



Simple Radio



Radioline



Radio FM

https://streema.com/radios/Guira_FM?utm_campaign=radio-request-email

<https://www.radioline.co/listen-to-guira-fm>

<http://appradiofm.com/radio/Guira-FM---93-3-Bangui-CF-egkbx>

Les ondes de la paix



En direct sur internet



Sur Facebook



SOMMAIRE

- 4 - LE NOUVEAU MANDAT DE LA MINUSCA EXPLIQUÉ AUX JOURNALISTES
- 6 - JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME EN RCA RECONSTRUIRE EN MIEUX EN RCA
- 11 - INCITATION A LA HAINE ET A LA VIOLENCE EN RCA DIVERS ACTEURS IMPLIQUÉS
- 12 - 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE
- 15 - MIEUX LUTTER CONTRE LES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES
- 16 - LES FEMMES ET LES FILLES DE CENTRAFRIQUE MARCHENT POUR DES ÉLECTIONS PACIFIQUES
- 18 - DES INFRASTRUCTURES RÉNOVÉES A DAMARA ET NDJOUKOU
- 19 - PORTRAIT DANIELLE DARLAN, PRÉSIDENTE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE "UN MANDAT DIFFICILE ET DÉLICAT"



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Charles Antoine Bambara

RÉDACTRICE EN CHEF

Uwolowulakana Ikavi-Gbetanou

EQUIPE RÉDACTIONNELLE

Biliaminou Alao,
Deubalbet Wewaye,
Ghislaine Atta,
Maria Kabatanya,
Correspondants régionaux

PHOTOGRAPHIE

Herve Serefo,
Leonel Grothe

MISE EN PAGE

Francis Yabendji-Yoga

WEBMASTER

Dany Balepe

PRODUCTION

Division de la Communication Stratégique et de l'Information Publique - MINUSCA

MINUSCA EN ACTION
#77 - DECEMBRE 2020

NOTRE MAGAZINE ILLUSTRÉ TRAITANT DE SUJETS...



...GÉNÉRALISTES OU SPÉCIALISÉS DE LA MINUSCA



LE NOUVEAU MANDAT DE LA MINUSCA EXPLIQUÉ AUX JOURNALISTES

Une trentaine de journalistes et représentants de la presse privée et publique centrafricaine ont été édifiés le 3 décembre 2020 par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) sur son mandat et la résolution 2552 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Au cours de cette rencontre sur le thème : « Expliquer nos activités et bâtir des relations

de confiance avec les Centrafricains et les partenaires », un accent particulier a été mis sur des tâches prioritaires du nouveau mandat, à savoir la protection des civils, les bons offices et les élections, dans le cadre du processus électoral en cours.

Pour le Directeur de la Division de communication stratégique et d'information publique de la MINUSCA, Charles Antoine Bambara, il était question; au cours de cette



session, d'expliquer aux médias et à la presse centrafricaine, « comment la Mission exécute ces tâches prioritaires, les responsabilités de la MINUSCA et du Gouvernement ainsi que le partenariat dans le cadre de l'exécution de ce nouveau mandat, écouter la presse sur leur contribution à des élections apaisées en RCA, et enfin, établir des partenariats avec la presse en prévision de l'organisation de sessions de vulgarisation du nouveau mandat auprès du grand public, y compris la lutte contre la désinformation et les discours de haine ».

Plusieurs composantes, civile, Police et Force de la MINUSCA ont été conviées à cet échange avec la presse. Intervenant sur la question de « la protection des civils dans un contexte électoral et au-delà », le Chef de l'unité Protection des civils, Koffi Wogomebou, a rappelé que le

Conseil de sécurité demande à la MINUSCA de « prendre des mesures actives, en appui aux autorités de la République centrafricaine, pour anticiper, écarter et contrer efficacement toute menace grave ou crédible visant la population civile selon une approche globale et intégrée », citant ainsi l'article 31 de la résolution 2552. « Cela veut dire qu'il n'y a pas que les armes. Il y a le dialogue avec la population, les communautés, il faut créer les conditions nécessaires pour un dialogue », a-t-il précisé entre autres. Il a par la même occasion invité la presse centrafricaine à accompagner la Mission dans la mise en œuvre de cette tâche cruciale. « Le mandat demande à la MINUSCA de travailler avec les acteurs locaux et vous faites partie de ces acteurs locaux », a-t-il plaidé.

Pour ce qui est de l'appui et des bons offices de la MINUSCA au processus électoral et au processus de paix, Marius Krecoum, de la Division des Affaires électorales, a précisé que « l'assistance que la MINUSCA apporte à la RCA dans le cadre de ces élections est proportionnelle au niveau des besoins et à la réalité du terrain ». Par ailleurs, il a rappelé le leadership des autorités centrafricaines dans la préparation et l'organisation des élections. « Nous intervenons en appui à la partie nationale pour préparer et tenir ces élections. Et dans cet accompagnement du gouvernement, la MINUSCA n'est pas seule, elle œuvre avec d'autres partenaires », a-t-il clarifié.

De son côté, Laura Similowski, de la Division des Affaires politiques, a parlé de l'importance de la dimension politique dans l'exécution des tâches de la MINUSCA : « Nous appuyons les mécanismes de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous faisons aussi l'appui aux institutions nationales en ce qui concerne le gouvernement, l'Assemblée nationale, les partis politiques » à titre d'exemple, elle a cité l'appui apporté dans la rédaction d'un code de bonne conduite pour le processus électoral. « La Mission fait des plaidoyers auprès des pays de la sous-région pour qu'ils maintiennent leurs engagements dans le processus de paix en Centrafrique. Leurs engagements sont à la fois politiques, financiers, techniques », a-t-elle ajouté.

Enfin, parlant de « la contribution de la MINUSCA au Plan intégré de sécurisation des

élections », le chef de la composante Police, le Général Pascal Champion et le chef de l'unité de planification de la Force, le Lieutenant-Colonel Louis-Marie Levacher, ont présenté tour à tour, l'apport du personnel en uniforme de la MINUSCA, à la sécurisation du processus. « La sécurisation des élections c'est entre autres, tout un ensemble de missions de sécurisation, une quarantaine, sur lesquelles nous appuyons la police et la gendarmerie depuis de nombreux mois », a souligné le Général Champion. En présentant le plan qui vise à sécuriser l'ensemble du processus, les acteurs, électeurs, ainsi que la matériel électoral, le chef de la composante Police a rassuré que « le dispositif est complet et va couvrir tous les centres de vote et garantir un maximum d'électeurs ».

De son côté, le Lieutenant-Colonel Louis-Marie Levacher a ajouté que le plan intégré sécurisation des élections est une stratégie qui est évolutive en fonction de la zone de la circonstance et du temps et la Force de la MINUSCA s'y adaptera. « La situation dans telle ou telle préfecture n'est pas la même partout, qu'il y a deux mois et cela nécessite une mise à jour envoyée à tous les acteurs de la sécurisation, non seulement les Forces armées, mais également toutes les parties prenantes », a-t-il dit. Il a par ailleurs souligné que ce plan privilégie le dialogue, mais l'usage de la force n'est pas exclu, conformément au mandat de la Mission. « La réponse armée, est une des réponses qui peuvent être apportées, mais ce n'est pas la seule. Avant d'arriver à la réponse de la force armée, il faut qu'on épouse toutes les autres solutions, qui sont à notre disposition », a-t-il conclu.▪



JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME EN RCA

RECONSTRUIRE EN MIEUX EN RCA

Le 10 décembre 2020, le monde commémore le 72ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, désormais baptisée « Journée des droits de l'homme ».

Ce 10 décembre 2020, le monde commémore le 72ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, désormais baptisé « Journée des droits de l'homme ».



Cette date est restée mémorable, car elle manifeste le triomphe de l'humanité sur l'adversité, le déni des droits en leur consacrant une reconnaissance universelle, malgré les différences de tous ordres : linguistique, de genre, de race, de nationalité...

La Déclaration universelle des droits de l'homme a parcouru un long chemin avant d'asseoir sa légitimité comme garant des droits de l'homme consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Elle a servi de tremplin au développement progressif du droit international et sa codification de l'article 13 de la Charte des Nations Unies signée à San Francisco le 26 juin 1945. Elle a également servi d'élément moteur à la codification du pacte international relatif aux droits civils et politiques et de celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 qui constituent à la fois la charpente du système onusien de promotion des droits de l'homme et le socle des régimes démocratiques.

Ce succès de la Déclaration universelle des

droits de l'homme, dans son aspect de reconnaissance des droits et son actualité explique qu'au-delà de nos points de vue, de nos différences et divergences de tous ordres, l'humanité constitue notre dénominateur commun. Elle nous a permis, au niveau des Nations Unies, de bâtir une société basée sur le respect des droits et leur protection contre toutes velléités et déni, et de contribuer à travers nos actions, programmes et processus à son universalisation.

Ce succès rappelle aussi que l'acte fondateur des Nations Unies a été à la base d'une quête, sans précédent, de garanties de protection et de respect des droits de l'homme

Avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États ont finalement admis que leur souveraineté implique l'obligation négative de ne pas violer les droits de l'homme sous aucun prétexte et celle d'en assurer une jouissance effective par tous. Ainsi, la protection des droits de l'homme constitue la clé de voûte du système de gouvernance mondiale que les Etats membres ambition-



ment de rendre plus effective dans l'intérêt de la Paix universelle, de la Sécurité collective et du développement durable.

Cette année, la Journée de droits de l'homme est commémorée sous le thème « Reconstruire en mieux – Défendons les droits de l'homme ». Il s'agit d'une interpellation face aux nombreux défis de l'heure, en cette année 2020, où le monde a été comme rarement auparavant secoué dans son entièreté par un ennemi invisible, la pandémie de la COVID-19.

« Reconstruire en mieux » ce qui a été détruit par nos manquements ayant occasionné ce fléau nous renvoie au principe de solidarité internationale qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi à l'adoption de notre Déclaration universelle des droits de l'homme. Un fléau qui a montré aux plus puissants comme aux plus faibles d'entre nous que nous partageons la terre comme propriété commune et que nous sommes liés par un destin commun qui devrait se manifester par la préservation de notre humanité plus

que tout, de notre dignité d'êtres humains et de notre vulnérabilité face au non-respect de nos droits.

« Reconstruire en mieux » ce qui a été détruit par le déni des droits, ayant occasionné des conflits, l'irrespect des différences qui a engendré des crises, le déni d'humanité qui a relégué certains aux rangs de sous-hommes, dépourvus des moyens de vivre, de soins de santé primaires, d'éducation de base, de logis et même de vie.

« Reconstruire en mieux » par un renouvellement de notre engagement à remettre les droits de l'homme au centre de notre action, en tant que Nations Unies, mais aussi interpeller les États, y compris la République centrafricaine, à placer l'homme, sa liberté, son bien-être et ses aspirations au centre des préoccupations et des priorités de son action.

Défendre les droits en péril, que ce soit en réponse aux effets des catastrophes naturelles, comme la crise de la COVID-19, ou après les affres causées par l'homme comme les conflits et les violations auxquels



font face les populations dans diverses contrées du monde, c'est notre devoir et notre Organisation a toujours placé cette préoccupation au centre de ses actions.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis à cette occasion de mettre en adéquation les droits de l'homme et la situation actuelle en République centrafricaine, puisque nous avons l'obligation d'exécuter un mandat qui devra se matérialiser par l'effectivité des droits de l'homme.

En effet, la Déclaration universelle des droits de l'homme offre une évidente actualité au contexte actuel en République centrafricaine.

Le contexte sociopolitique est présentement marqué par la préparation aux élections, la mise en œuvre des réformes importantes y compris dans le domaine de la lutte contre l'impunité à travers le processus de justice transitionnelle et l'adoption de la loi sur la liberté de communication qui vient consolider la démocratie. Ces situations sont

évidemment liées à la protection et la promotion des droits de l'homme. En effet, le processus électoral que les Nations Unies, à travers la MINUSCA, soutiennent autant sur les plans technique, opérationnel, logistique, sécuritaire qu'à travers les bons offices, est un moment de manifestation de la volonté populaire, qui est l'émanation des choix individuels à travers le droit de vote, celui à l'éligibilité et des droits de l'homme.

Nous avons engagé plusieurs actions à cet effet qui ont pour objectif ultime la protection de l'intégrité du vote, la transparence des opérations et la prévention de la violence : les sensibilisations populaires pour inviter les citoyens centrafricains à participer massivement aux opérations électorales, y compris dans l'optique de promouvoir la tolérance, prévenir et combattre les discours de haine et d'incitation à la violence.

À l'aube de la campagne devant permettre la concrétisation du droit de participation politique des Centrafricains, un droit de l'homme, qu'il nous soit permis de rap-

peler à toutes les parties prenantes (partis politiques, société civile, institutions d'appui à la démocratie et populations) que la crédibilité du processus dépend de leur engagement à respecter la dignité humaine, les choix citoyens, à promouvoir la tolérance, à éviter les discours de haine et d'incitation à la violence et à s'engager sur la voie de la paix au lendemain des élections. Nous prenons donc l'engagement de promouvoir les droits de l'homme et de consolider la démocratie au-delà des joutes électorales.

Ces élections offrent à la Nation centrafricaine une opportunité unique de préserver les acquis sécuritaires, de consolider la paix et de renouveler son contrat social dans l'intérêt d'une réconciliation nationale incarnée par des institutions fortes parce que légitimes. C'est le lieu pour moi de renouveler l'appel du Secrétaire général des Nations Unies pour le respect du cessez-le-feu mondial et de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation. A cet égard, le projet de Code de Bonne de Conduite sur les élections donne à toute la classe politique les moyens de créer les conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Nous exhortons, ensemble avec le Groupe des Etats partenaires et institutions internationales qui forment le G5, tous les candidats à signer et respecter ce Code de Bonne Conduite.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi sur la liberté de la communication. Les Nations Unies ont encore une fois joué ici un rôle important en appuyant le Haut Conseil de la Communication dans la mise en œuvre du plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence.

Le rapport de la Division des Droits de l'homme de la MINUSCA sur l'incitation à la haine et à la violence en RCA arrive à point nommé pour sensibiliser les acteurs sur le danger de tels discours.

Je voudrais aussi profiter de cette commémoration pour saluer l'adoption de la loi

N° 20-009 du 7 avril 2020 portant organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation, Réconciliation, de la politique sectorielle de la justice et l'opérationnalisation de la Cour pénale spéciale. Les Nations Unies se félicitent de ces pas positifs qui vont permettre de matérialiser la cohésion sociale, la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale.

Mesdames et Messieurs,

Je finirai par souligner la célébration de la 72ème Journée des droits de l'homme nous rappelle que nous n'avons pas le droit de sacrifier ces attributs fondamentaux qui sont rattachés à notre humanité. La commémoration nous rappelle que nous avons un travail à faire, celui de renforcer les institutions, de les appuyer afin que leurs actions contribuent à la sacralisation de l'homme à travers le respect de sa liberté, de son bien-être et de sa vie paisible au sein de la communauté.

Je ne peux que me féliciter de cette ère nouvelle des droits de l'homme. Le respect et la protection des droits de l'homme ont amené, dans bien de pays, des régimes démocratiques et des alternances politiques. De fil en aiguille, une relation étroite s'établit entre la démocratie et le développement.

Le combat pour les droits de l'homme n'est pas totalement gagné et demeure une lutte permanente. Les récents événements intervenus dans différents pays montrent que l'approfondissement de l'État de droit, garant des libertés fondamentales, n'a jamais été un processus linéaire. Debout et ensemble, nous pouvons et devons « Reconstruire en mieux ».

Je vous remercie.

*Mankeur Ndiaye,
Représentant spécial du Secrétaire général
et Chef de la Mission*

INCITATION A LA HAINE ET A LA VIOLENCE EN RCA

DIVERS ACTEURS IMPLIQUÉS

Le rapport conjoint sur l'incitation à la haine et à la violence en République centrafricaine pour la période 2017 à 2020 publié le 11 décembre 2020 par la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH) relève le recours aux discours de haine et d'incitation à la violence et autres situations assimilées par divers acteurs.

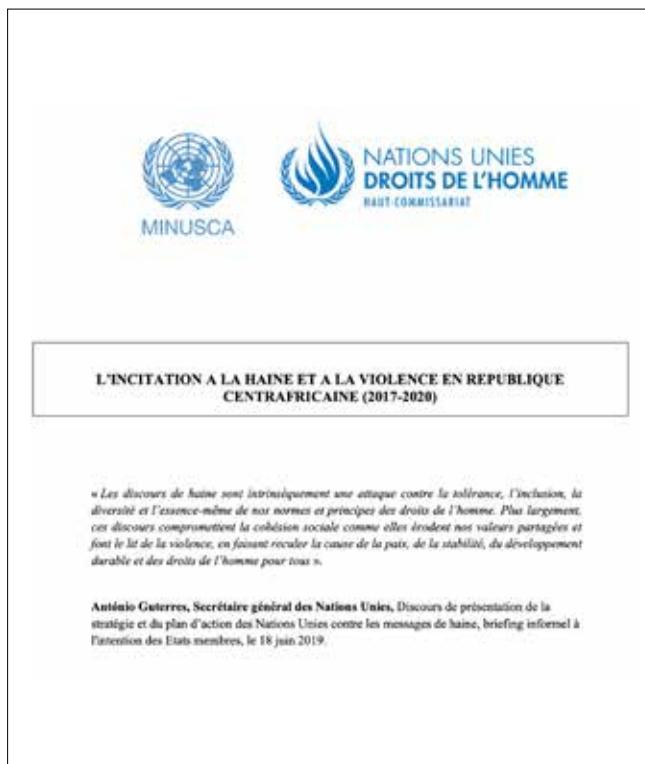
La MINUSCA et le HCDH estiment que ces discours et autres situations assimilées sont des facteurs de menace pour la paix et pour la protection des populations civiles. Le rapport met en évidence quelques cas emblématiques extraits de données collectées par la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la MINUSCA, par un suivi régulier des médias papiers et digitaux ainsi que les réseaux sociaux.

Le rapport observe que divers acteurs ont recours aux discours de haine, notamment les médias, les acteurs politiques, les groupes armés, les leaders religieux et les organisations ou individus de la société civile. Dans la plupart des cas, ces messages ciblent des communautés et/ou confessions, contribuant à alimenter ou à raviver les tensions intercommunautaires et provoquant des violences, y

compris des meurtres. Le rapport a également documenté des cas de stigmatisation à l'égard du personnel international, notamment de la MINUSCA. Le rapport vise aussi à sensibiliser sur l'impact négatif de la diffusion de discours de haine sur la protection des droits de l'homme, la cohésion sociale et la paix.

Il résulte des résolutions 2399 (2018), 2454 (2019) et 2552 (2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies que les individus ou entités qui commettent des actes d'incitation à la violence, ou se livrent ou soutien-

nent de quelque manière que ce soit de tels actes s'exposent à des sanctions. En outre, ces résolutions requièrent de la MINUSCA une assistance au groupe d'experts du comité des sanctions du Conseil de Sécurité sur la République centrafricaine, dans la collecte d'informations concernant de tels actes.



Les discours de haine et d'incitation à la violence ont contribué à exacerber les crises violentes successives ayant affecté le pays depuis 2013. La MINUSCA et le HCDH observent que la persistance de cette tendance pourrait alimenter les tensions et les violences dans ce contexte électoral.

La MINUSCA et le HCDH exhortent tous les acteurs concernés - gouvernement et autres acteurs politiques, leaders religieux, société civile et médias - à prévenir davantage et combattre l'incitation à la haine et à la violence, notamment en cette période sensible.

La MINUSCA et le HCDH sont déterminés à appuyer les initiatives de l'État et des acteurs nationaux dans la prévention et la lutte contre les discours de haine et d'incitation à la violence.

La MINUSCA tient à rappeler qu'elle ne ménagera aucun effort en appui aux autorités centrafricaines afin que les auteurs, instigateurs et complices de messages de haine et d'incitation à la violence soient poursuivis et traduits devant les juridictions compétentes.

**EN LIGNE
CE MOIS**

LES FEMMES LEADERS DE NDELE SENSIBILISÉES SUR LA GESTION DES RUMEURS ET LES FRAUDES ÉLECTORALES

MINUSCA
FOCUS

MAGAZINE SPÉCIAL
DONNER UNE CHANCE À LA DÉMOCRATIE À TRAVERS LES URNES !

sur
<https://minusca.unmissions.org/magazines>

16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme menée à l'échelle mondiale contre la violence basée sur le genre (VBG) organisée du 25 novembre au 10 décembre 2020, plusieurs activités ont été organisées à Bangui, Obo, Bria, Ndele et d'autres préfectures de la RCA, pour échanger sur les réalités que vivent les femmes dans leur localité et les efforts, y compris la contribution des hommes, pour améliorer ces conditions.

A Bangui, plusieurs ateliers ont été organisés dans les communes et arrondissements pour réfléchir sur des stratégies visant à impliquer les hommes dans la lutte contre les Violences faites aux femmes et aux filles.

C'est ainsi qu'en partenariat avec la Direction Générale de la Promotion du Genre (DGPG), la MINUSCA a organisé une formation des artistes, à l'issue de laquelle une chanson ainsi que trois sketchs produits sur les thématiques "harcèlement sexuel", "scolarisation des filles" et "violences domestiques". Ces supports ont contribué à la campagne médiatique menée à travers plus d'une dizaine de radios aussi bien à Bangui que dans les préfectures.

Les artistes formés ont animé neuf jours de caravane de sensibilisation avec l'implication des hommes dans la lutte contre les VBG, notamment les violences domestiques, facteur de sous-développement dans les communautés de Bangui et sa périphérie.



Autre activité, celle ayant ciblé 500 leaders communautaires hommes et femmes à travers des ateliers de réflexion sur les stratégies à mettre en place pour impliquer les hommes dans la lutte contre les VBG. Il est établi que les situations néfastes que vivent les femmes ont des répercussions sur la nation. En effet, les 70% de femmes analphabètes impactent la population en général ; ce qui constitue un véritable problème de développement et doit être traité comme tel. Les ateliers ont aussi été l'occasion de présenter les sanctions prévues par la loi à l'encontre des auteurs des VBG, afin de décourager tout contrevenant.

Il ressort de ces réflexions que les leaders sont engagés à créer, au sein de leurs communautés et associations, des relais des messages de sensibilisation et aussi à la dénonciation de ces cas généralement dissimulés par les familles elles même. Pour le chef du quartier Liton à Begoua "il y a un travail à faire sur les femmes pour résoudre la question des VBG. En effet, nous sommes tous sensibilisés et respectons les consignes, mais les femmes ne veulent pas aller au bout de leurs plaintes lorsque nous transférons les cas aux autorités ou à l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR). Elles

sont les premières à nous décourager dans ce combat pour soutenir leurs maris bourreaux. Que devons-nous alors faire ?"

Parmi les personnes sensibilisées figurent aussi 20 leaders des personnes vivant avec handicap, qui se sont vu rappeler leurs droits et exhorter à soutenir les plus vulnérables d'entre eux à faire face aux différentes violences auxquelles ils sont régulièrement exposés, forts de la connaissance des textes de lois assurant leur protection. Les échanges ont également porté sur l'accès à l'emploi, accès au crédit, scolarisation (le cursus étant limité pour les sourds et muets à l'école primaire), mais aussi l'absence de services sociaux de base spécifiques à leur situation et de dispositions pratiques leur permettant d'avoir accès aux services administratifs, etc. autant de préoccupations qui feront certainement l'objet d'un plaidoyer auprès des plus hautes instances afin d'espérer l'amélioration de leur situation.

Dans le 3ème arrondissement de Bangui, 40 leaders y compris ceux de Kokoro Boeing dans la commune de Bimbo 3, ont aussi réfléchi et débattu sur les violences domestiques. En effet, les pratiques d'excision et les mariages précoce sont des pratiques courantes dans ces zones. C'est pourquoi le maire du 3e arrondissement s'est engagé en ces termes « je continuerai de me battre

corps et âme contre l'excision et les mariages d'enfants dans ma communauté, et je prends l'engagement de dénoncer auprès des forces de l'ordre quiconque continue de s'y adonner... ».

A Bria, l'exemple d'une jeune femme de 28 ans mariée de force à 17 ans et mère de 7 enfants interpelle plus d'un lors de la conférence-débat qui a réuni des 24 participantes, le 9 décembre 2020, dans la salle de réunion de l'Association des Femmes de Centrafrique (OFCA). Nous l'appelons Aïcha, pour préserver son anonymat, illustre parfaitement l'essence de cette campagne car, seule, elle résume la réalité de beaucoup de femmes de la Haute Kotto. « Je suis née en 1992, mariée [de force par ses parents] à 17 ans et j'ai sept enfants », dit en Sango la jeune femme le visage à moitié masqué pour respecter les mesures contre le COVID-19, visiblement fatiguée avec une nouvelle grossesse. Pour Aïcha, comme pour les autres cas similaires, ce moment est unique. Et cette opportunité, il faut absolument la saisir.

A OBO, « l'analphabétisme, le manque de ressources financières, l'insécurité, les croyances et les préjugés constituent les principaux facteurs de blocage de l'épanouissement des femmes et des filles de OBO.... », a déclaré Monsieur Takouale Ambroise professeur d'histoire Géographie au lycée de OBO, lors d'un atelier ayant réuni 20 participants autour du thème : « L'Implication des hommes dans la lutte

contre les Violences basées sur le genre et les violences faites aux femmes liées aux élections ».

A Ndele, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, un atelier a été aussi organisé à l'intention des chefs de quartiers, villages et leaders communautaires sur les causes et les conséquences des VBG afin de les prévenir et les combattre, notamment en cette période électorale. Les participants ont principalement abordé le thème : « Reconstruire en mieux-Défendons les droits de l'homme » pour dire que, le bien-être de l'humanité ne peut se faire que par le respect des droits de l'homme.

Les 22 participants, dont deux femmes, à cet atelier ont pris l'engagement de veiller à ce que toutes les femmes soient libres d'aller élire les candidats de leur choix et que les hommes empêchant les femmes d'aller voter soient traduits en justice.

Toutes ces activités et bien d'autres encore qui ont mobilisé à travers la RCA des organisations nationales et internationales et divers partenaires pour faire écho des actions et messages autour de ce mal dont sont l'objet les femmes. Comme chaque année, l'édition 2020 de cette campagne s'est achevée le 10 décembre, Journée des droits de l'homme célébrée sur le thème « Reconstruire en mieux – Défendons les droits de l'homme ».

Par Biliaminou Alao et Laure-Stella Omissé



MIEUX LUTTER CONTRE LES MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES

Le ministère de la Santé de la République centrafricaine (RCA) a reçu, le 30 décembre 2020, les clés d'un bâtiment rénové - qui sera utilisé par le Service de contrôle des maladies tropicales négligées à Bangui.

Le bâtiment était dans un état de délabrement avancé - avec un toit fuyant, des murs fissurés et sales, des portes, des fenêtres et des planches endommagés, un système électrique défectueux et un manque d'installations de drainage et de salles de bain adéquates - avant les travaux de conception et de construction menés par les ingénieurs du MINUSCA.

Le bâtiment rénové comprend six pièces offrant des bureaux et une salle de conférence. Outre le logement du personnel médical travaillant au traitement des maladies tropicales négligées, le bâtiment restauré contribuera à réduire la congestion pour le personnel du ministère de la santé de la RCA, alors que la pandémie de Covid-19 continue de faire rage.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les maladies tropicales négligées - telles que la maladie du sommeil, la lèpre, la rage, la dengue, le trachome et la bilharziose - touchent plus d'un milliard de personnes dans le monde, principalement des populations pauvres vivant dans des climats tropicaux et subtropicaux.

“La MINUSCA est ravie de participer, avec le ministère de la santé de la RCA, à la lutte contre les maladies tropicales négligées qui n'épargnent pas l'Afrique”, a déclaré le représentant spécial du secrétaire général en RCA et chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, lors de la cérémonie de passation de pouvoirs.

Pour sa part, le ministre de la Santé de la RCA, Pierre Somse, a noté que la remise du bâtiment rénové est “un symbole important de coopération, qui intervient à un moment crucial de la lutte commune contre le Covid-19 - une pandémie qui nécessite de renforcer la résilience de notre système de santé et de répondre aux maladies anciennes et émergentes de manière durable”.

Il a salué le soutien continu de la MINUSCA : “Au nom du gouvernement de la RCA, je tiens à exprimer notre gratitude pour l'esprit de partenariat infatigable de la MINUSCA. Par votre assistance, vous donnez une voix au peuple centrafricain, à ses aspirations à la liberté et à la dignité face aux nombreuses menaces”.

Les travaux de construction ont commencé à la mi-septembre et se sont achevés le 22 décembre 2020, pour un montant de plus de 40 000 dollars. ▀

Par Maria Kabatanya



LES FEMMES ET LES FILLES DE CENTRAFRIQUE MARCHENT POUR DES ÉLECTIONS PACIFIQUES



Des centaines de femmes ont défilé pacifiquement dans les rues principales de Bangui, la capitale de la République centrafricaine, le 10 décembre 2020 pour réclamer des élections sans violence et sans exclusive.

“Tout ce que nous voulons, c'est la paix”, ont chanté les participantes qui ont revêtu des t-shirts blancs, symbole de leur message de paix. Ils ont appelé à la sécurité des élections et au respect des droits des femmes ; ils ont dénoncé la violence sexiste liée aux élections et ont appelé à l'unité des Centrafricains.

Organisée par des organisations de femmes de la société civile en République centrafricaine (RCA) en partenariat avec la MINUSCA et ONU Femmes à l'occasion de la Journée des droits de l'homme célébrée le

10 décembre 2020, la “Marche pour la paix” a coïncidé avec la clôture de la campagne “16 jours d'activisme contre la violence sexiste”.

“Nos voix sont plus fortes que vos armes”, a scandé la foule tout en appelant les femmes et les filles centrafricaines à faire entendre leur voix pour exiger des élections pacifiques. La marche a permis de mettre en évidence la nécessité de protéger les femmes contre la violence - dont elles sont trop souvent victimes pendant la période électorale - et de sensibiliser à la nécessité

d'une participation significative des femmes aux différentes étapes de l'élection.

"La paix est une chose précieuse. Cela me fait chaud au cœur de voir cette assemblée de compatriotes centrafricains qui, indépendamment de leur origine, de leur croyance ou de leur statut social, se sont



réunis pour dire non à toutes les formes de violence avant, pendant et après les élections, afin que notre pays puisse continuer à se développer", a déclaré Adja Naboula, présidente du Bureau national des femmes musulmanes en RCA et candidate aux élections législatives.

Lina Ekomo, militante pour l'égalité des sexes en RCA, a ajouté : "Nous sommes au milieu d'une période électorale sensible où nous observons déjà les prémisses d'une crise potentielle. Nous envoyons un message à tous les acteurs politiques pour leur dire qu'il n'y a aucune raison valable de prendre les armes".

Elle a expliqué que la marche visait égale-

ment à honorer la mémoire d'innombrables Centrafricains qui "n'ont pas survécu aux crises que nous avons connues". Elle a souligné que le dialogue était essentiel pour apaiser les tensions et éviter la violence.

Les organisateurs espèrent que la marche mettra en lumière le respect des droits de l'homme, la participation des femmes au processus électoral et la sécurisation des élections des élections débutent le 27 décembre.

Par Maria Kabatanya



DES INFRASTRUCTURES RÉNOVÉES A DAMARA ET NDJOUKOU

Le contingent burundais de la MINUSCA a remis le 3 décembre 2020 deux structures nouvellement rénovées aux autorités locales des sous-préfectures Damara et de Ndjoukou en République centrafricaine.



Le commandant du contingent burundais (BURBATT), le Colonel Jean Pierre Hakizimana, et un représentant de la MINUSCA, Raphael Gantada, ont remis au maire local le 3 décembre 2020 le bâtiment administratif rénové de la commune de Damara dans Ombela Mpoko.

Un jour plus tôt seulement, le contingent avait inauguré le pont Kpaya restauré dans la sous-préfecture de Ndjoukou dans la Préfecture de la Kemo. La reconstruction du pont - dans le cadre d'un projet à impact rapide (QIP) financé par la MINUSCA à hauteur de plus de 24 800 000 FCFA - a été réalisée par l'organisation non gouvernementale Tabitha avec le soutien technique des ingénieurs de BURBATT.

Lors de la remise du bâtiment de la com-

mune de Damara, Raphael Gantada a souligné que le soutien à la restauration de l'autorité de l'État - un aspect essentiel du mandat de la MINUSCA - et la fourniture d'un environnement de travail approprié pour le personnel de la commune, étaient les objectifs clés de l'aide fournie. Le coût de la rénovation s'est élevé à environ 24 000 000 FCFA.

Dans son discours lors de la remise, le commandant Hakizimana a promis que ses troupes seraient toujours prêtes à contribuer au développement de la commune.

Le maire de Damara, Françoise Mandazou, et le sous-préfet de Ndjoukou Frank-Francis Gazi, ont exprimé leur gratitude pour le précieux soutien de la MINUSCA.

Par Maria Kabatanya

DANIÈLE DARLAN,

PRÉSIDENTE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

"UN MANDAT DIFFICILE ET DÉLICAT"

Le professeur Danièle Darlan siège au sein de l'une des institutions les plus importantes du pays à savoir la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine (RCA). Depuis trois ans, elle dirige l'institution qui proclamera le résultat des élections générales cruciales dans le pays.



Il C'est un mandat difficile et délicat. Il y a toujours des gens qui sont pour ou contre toute décision judiciaire", explique avec animation la professeure de droit de 68 ans, depuis son bureau au siège de la Cour à Bangui. "Garder la tête froide dans l'application de la loi est primordial", ajoute-t-elle avec un sourire.

Une affinité durable pour le droit

Le droit a été une constante de ses 30 ans de carrière à l'université de Bangui, même si c'est dans le domaine de l'éducation qu'elle a trouvé son inspiration pour servir. Pour illustrer son propos, elle paraphrase une citation qu'elle a entendue un jour, à savoir que quiconque veut détruire un pays n'a qu'à "tuer

l'éducation". L'éducation est une voie qu'elle a clairement suivie avec diligence. Elle se décrit avant tout comme une enseignante, puis "comme quelqu'un qui aime profondément son pays, quelqu'un qui veut servir le peuple centrafricain". Elle a poursuivi cinq ans d'études supérieures en France pour devenir juge, où elle a obtenu un doctorat en droit. C'est son affinité pour le droit qui l'a con-



duite à l'une des principales institutions judiciaires de son pays - ce qui n'est pas une mince affaire dans un pays où les femmes continuent d'être chroniquement sous-représentées dans les couloirs du pouvoir. Elle n'était pas étrangère aux tenants et aboutissants de la Cour lorsqu'elle a pris les rênes de l'organe judiciaire, dont elle a été la vice-présidente entre 2013 et 2017.

Malgré ses prouesses juridiques, elle avoue volontiers que revêtir la robe de magistrat dans son rôle de présidente de la Cour ne manque jamais de lui rappeler le poids de cette fonction - diriger une équipe de juges chargés d'avis judiciaires aux implications profondes. "La Cour constitutionnelle est une haute cour qui traite des ques-

tions liées à la Constitution. Chaque fois que les membres du Parlement adoptent une loi, nous vérifions qu'elle ne viole pas la Constitution. Nous rendons également des jugements sur des cas de conflits institutionnels - un pouvoir important pour promouvoir la cohésion dans le pays", dit-elle. Toute personne peut porter une affaire devant la Cour, qui a également le pouvoir d'examiner de son propre chef les violations potentielles de la Constitution, comme ce fut le cas pour la loi sur l'égalité des sexes.

L'égalité des sexes dans les élections : un grand défi

L'un des récents jugements les plus significatifs de la Cour a peut-être porté sur la question du genre. "Il y

a un an, nous avons examiné si la loi sur la parité des sexes adoptée par les parlementaires, qui prévoyait un quota de 35 % de femmes sur les listes de candidats de tous les partis politiques, était conforme à la Constitution. Il n'y avait pas de dispositions sur la promotion de l'électorat ou des candidats féminins dans le Code électoral de la République centrafricaine". Elle explique que la Cour aurait dû "disqualifier tous les partis politiques car aucun d'entre eux ne remplissait cette condition". L'institution a renvoyé le texte au législateur pour correction. La suppression du quota a été considérée comme un sérieux revers pour la participation politique accrue des femmes en RCA, notamment parmi les militants de la société civile pour les



droits des femmes, dont certains avaient reçu le soutien de la MINUSCA, la Mission des Nations unies en RCA, pour plaider en faveur du changement.

Les considérations judiciaires ne sont toutefois en aucun cas les seuls obstacles à l'ascension des femmes à des postes de direction. Le professeur Darlan révèle que plusieurs candidates ont retiré leur candidature parce qu'elles n'avaient pas les moyens financiers suffisants pour faire campagne, et même lorsque les partis politiques ont proposé de payer la note, des barrières socioculturelles se sont dressées sur leur chemin. Elle raconte l'histoire d'un mari, de l'une des candidates, qui lui a personnellement écrit pour lui dire qu'il ne permettrait jamais à sa femme d'être candidate

et que si elle insistait pour se présenter aux élections, il divorcerait. D'un autre côté, la professeure souligne qu'il y a aujourd'hui plus de femmes dans les rangs des partis politiques, ce qu'elle considère comme une marque de progrès. Peut-être parce que de plus en plus de filles sont inscrites à l'école et que de plus en plus de femmes prennent conscience de leurs droits.

L'accès limité des femmes à l'éducation : un échec personnel

Il ne fait aucun doute que le professeur Darlan est un pionnier en République centrafricaine - en tant que toute première femme à la tête de la Cour constitutionnelle de la RCA. Bien que ce soit dans le domaine de l'éducation qu'elle ait le

plus espéré inspirer davantage de femmes et de filles à suivre ses traces. Mais après plus d'un demi-siècle depuis la création de l'université de Bangui, il y a actuellement moins de cinq femmes professeurs dans la seule université du pays. "J'ai l'impression que c'est un échec personnel", admet-elle avec regret. "Peut-être ai-je inspiré quelqu'un en dehors de l'université ; peut-être ai-je été plus un exemple pour les garçons que pour les filles". Elle s'empresse d'ajouter que de nombreuses conditions actuelles ne favorisent pas l'éducation supérieure des filles - comme la responsabilité de la famille et les ressources limitées des parents - et que c'est là que le changement doit commencer.

Fière des progrès réalisés malgré les nombreux et énormes défis

Il est significatif qu'elle déclare que les principaux obstacles auxquels elle a dû faire face en tant que présidente de la Cour constitutionnelle ne sont pas dus à son sexe. "Il s'agit surtout des défis auxquels le pays est confronté et de la mission que nous devons accomplir. Il est impératif de rester neutre et de ne pas se laisser entraîner dans la politique. Nous sommes des juges qui traitent de questions politiques et il est de notre devoir de protéger la Constitution et de résister aux tentatives des politiciens de nous attirer vers eux, sinon nous ne serions pas crédibles". Elle évoque à titre d'exemple la récente disqualification par la Cour de candidats inéligibles aux élections.

Elle est particulièrement fière de la coopération qui a été établie avec d'autres cours constitutionnelles en Afrique pendant son mandat. "Dans toute l'Afrique, les cours constitutionnelles commencent à s'engager de plus en plus dans le dialogue car beaucoup d'entre elles traitent de questions similaires". Elle espère que ce type de solidarité au niveau international prévaudra même après l'expiration de son mandat en 2024. Dans l'immédiat, cependant, les élections de 2020/2021 en RCA se profilent à l'horizon.

Les élections - une période très sensible dans l'histoire du pays

"Les indications montrent que les prochaines élections seront les plus difficiles que la RCA ait connues. Les acteurs politiques, le peuple centrafricain, le gouvernement, l'opposition, la communauté internationale et les autres parties prenantes se mettent en rang pour défendre leurs intérêts", dit-elle à la veille du premier tour des élections. "Les élections sont une période sensible dans tout pays mais surtout en République centrafricaine avec tous les problèmes de sécurité actuels".

De son point de vue au sommet de l'organe qui s'apprête à annoncer les nouveaux di-

rigents de la RCA, elle exhorte ses compatriotes à avoir confiance en la Cour : "Il est crucial que le peuple centrafricain choisisse ses dirigeants par des élections transparentes, libres et équitables. Le choix des Centrafricains doit être respecté, et c'est le rôle de la Cour de s'en assurer". La Cour constitutionnelle est également chargée de traiter les litiges électoraux.

Elle a brisé des plafonds de verre dans ses carrières d'enseignante et de juriste, mais elle ressentira sans doute le poids de son rôle et du mandat délicat qu'il implique le jour des élections, lorsque la Cour devrait proclamer les résultats du scrutin, sur fond de situation politique et sécuritaire tendue. "La Cour constitutionnelle ne peut être achetée. Il y a eu et il y aura encore des décisions contre les partis politiques au pouvoir et contre l'opposition, tant qu'elles seront conformes à la loi", conclut-elle avec un air résolument optimiste. Garder la tête froide lui servira certainement à honorer ce noble mais pénible devoir.

Par Maria Kabatanya





La Radio *Guira* 93.3 FM,

le creuset d'une information politique,
économique, culturelle, sociale, sportive rigoureuse,
non partisane et crédible au service du renforcement
de la paix et de la cohésion sociale.

Les ondes de la paix



**Guira FM diffuse quotidiennement des informations
et des émissions sur divers sujets d'actualité
en Français et en Sango.**